



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260428-2026DCM31-DE

Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation		
15 avril 2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

---- L'an deux mille vingt-six
le **28 avril 2026** à 18 heures 30
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, CHAILLAN André, BONIS Joël, DANEL Mauricette, LERDA Serge, CHAILLAN Martine, MORNET Alain, BUSLIG Elisabeth, VIGLIETTI Mylène, FELICETTI Régis, HOREL Pauline, PICARD Estelle,

Absents et excusés : ARMINGOL Elisabeth, MACCARIO Fabrice, WALCZAK Franck,

Pouvoirs : ARMINGOL Elisabeth à BONIS Joël, WALCZAK Franck à AVINENS René

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine CHAILLAN est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-31 - Amortissement 2026 - Budget annexe eau et assainissement

Le Conseil municipal,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- le budget annexe eau et assainissement,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget eau et assainissement en 2025, et qu'il n'y a donc pas de cadence d'amortissement à fixer.

Il précise qu'il convient de procéder uniquement au vote des dotations aux amortissements pour l'exercice 2026, selon les montants suivants :

Sur le budget, les écritures seront les suivantes :

► Part Travaux : 58 909 €

- Débit en section de fonctionnement au compte 6811-042 : 58 909 €
- Crédit en section d'investissement au compte 28153 : 58 909 €

► Part Subvention : 27 099,11 €

- **Débit en section d'investissement :**
 - Compte 139111 : 6 372,70 €
 - Compte 139118 : 4 517,26 €
 - Compte 13912 : 10 739,52 €
 - Compte 13913 : 5 469,63 €
- **Crédit en section de fonctionnement :**
 - Compte 777-042 : 27 099,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** les montants des dotations aux amortissements pour l'exercice 2026 tels que précisés ci-dessus.
Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
René AVINENS



La secrétaire de séance
Martine CHAILLAN



*Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*